

A découvrir dans ce numéro :

Notre dossier :
**Le secteur agricole
a des idées**
pour ses saisonniers

Sur le terrain...

- ▶ Formations sur mesure
- ▶ Insertion et pluriactivité
- ▶ Un Espace Saisonnier

Zoom sur :

- ▶ Un guide sur la saison
- ▶ Un guide des métiers

Vos questions :

- ▶ La clause de reconduction dans un contrat saisonnier

Pas de Saisons Santé ce mois-ci

Entrez dans l'ère numérique !

Les Pluriactualités tous les mois dans votre messagerie électronique, c'est **+ simple + rapide et + écolo !**

Pour vous abonner en ligne :
www.pluriactivite.org

Contactez-nous !
messages@peripl.org

Edito

Quel financement pour les initiatives de terrain ?

Depuis mars 2006, nous diffusons avec notre bulletin la lettre Saisons Santé, éditée par le Pôle Ressources Saisons Santé en Rhône-Alpes. Ce n'est pas le cas ce mois-ci et nous nous en expliquons ci-dessous.

Le manque de moyens et de reconnaissance, la lassitude peut-être, semble expliquer cette absence, qui nous renvoie à la question du financement des initiatives de terrain.

Lorsque des acteurs s'investissent en faveur de personnes "mal ciblées" par les politiques publiques, la pérennité de leur action se heurte souvent aux contraintes du financement public.

Le temps où il suffisait de demander une subvention pour l'obtenir est certes révolu. Toutefois, la définition de politiques publiques pour plusieurs années permet-elle de répondre de façon réactive aux besoins nouveaux des populations ?

En bref...

Ch. G.

Pas de lettre Saisons Santé ce mois-ci

Par manque de moyens humains et financiers, les partenaires du Pôle Ressources Saisons Santé en Rhône-Alpes n'ont pas pu assurer jusqu'à présent le fonctionnement normal du Pôle, ni remplir les objectifs annoncés au cours du séminaire de Saint-Jorioz.

L'annonce récente d'une subvention de la part du Groupe Régional de Santé Publique (GRSP) change heureusement la donne, en permettant dans un premier temps de réaliser les actes du séminaire et de réactualiser le site du Pôle.

Cette annonce incitera-t-elle d'autres partenaires à s'engager au côté du Pôle Saisons Santé ?

Celui-ci vous donne en tout cas **rendez-vous pour la prochaine lettre Saisons Santé** cet été !

Bouches-du-Rhône : des GE suivis à la trace

Depuis 2002, l'association ProGet 13, qui fait partie du réseau ProGet PACA, favorise et accompagne la création de groupements d'employeurs (GE) dans les Bouches-du-Rhône.

En 2007, l'association a mené l'enquête sur les GE créés dans le département depuis 1993. Les 72 GE recensés (sur 93 créations) emploient **plus de 800 salariés** pour 426 adhérents.

L'enquête met l'accent sur la prépondérance des GE non agricoles, et la **relative fragilité** des groupements puisque 23% des GE créés en 1993 ont cessé de fonctionner depuis.

Ce sont les groupements les plus importants qui semblent durer le plus. Or 2 groupements sur 3 emploient moins de 5 salariés.

➔ www.proget13.com

Dossier du mois

Dans le secteur agricole, ce n'est pas parce que les saisons sont courtes qu'il n'y a rien à faire ! De nombreux acteurs se retrouvent les manches pour accueillir les saisonniers dans de bonnes conditions.

A noter !

Bienvenue en agriculture !

L'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) estime chaque année à 1 100 000 le nombre de contrats saisonniers signés dans ce secteur, par environ 850 000 personnes.

A leur intention, elle propose un guide pratique, avec des contacts utiles, un calendrier des saisons, une analyse de la fiche de paie, des conseils de sécurité et de communication avec l'employeur... le tout traduit en polonais et en arabe !



[www.anefa.org/
pages/decouvrir/
activites.php](http://www.anefa.org/pages/decouvrir/activites.php)

Des idées pour les saisonniers agricoles

Quand les arboriculteurs du Limousin s'organisent

En Corrèze et en Haute-Vienne, l'Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (AREFA) anime avec ses partenaires deux dispositifs en faveur des saisonniers.

Pour la cueillette des pommes, de septembre à octobre, beaucoup d'entre eux viennent de loin (et notamment du Pas-de-Calais). Etant donné la pénurie de logements sur les exploitations et les difficultés de mobilité rencontrées par la main-d'œuvre locale, l'AREFA a décidé de mettre en place **des lignes de bus spécifiques et gratuites**.

Dans chaque département, leur gestion est assurée par la Fédération Départementale de Syndicats d'Exploitations Agricoles (FDSEA), avec le soutien financier du Conseil Général et du Conseil Régional. C'est **d'après un questionnaire** adressé aux arboriculteurs que sont construits chaque année les circuits et les horaires de passage des bus. En 2007, 60 arboriculteurs et plus de 500 cueilleurs ont bénéficié de ce dispositif.

En lien avec l'ANPE et les missions locales, l'AREFA s'attache aussi à **faciliter la mobilité professionnelle** des cueilleurs, en les informant sur les opportunités d'emploi à plus long terme dans les métiers arboricoles.

Pour ce faire, des réunions collectives sont organisées en octobre, à la fin de la saison. A cette occasion, des exploitants et des salariés présentent leur métier, autour d'une visite d'exploitation. Les saisonniers qui le souhaitent peuvent ensuite avoir un entretien individuel avec l'ANPE, un organisme de formation et un exploitant, pour affiner leur projet professionnel. En 2007, 25 personnes se sont ainsi engagées dans une formation ou une recherche d'emploi dans le secteur arboricole.

➔ **AREFA du Limousin, 05 55 10 38 11**

La sécurité au travail...une priorité en saison !

Sur l'année 2006, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a dénombré plus de 66 000 **accidents du travail** dans le secteur agricole. Or près de la moitié d'entre eux ont touché des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. Les saisonniers sont donc particulièrement exposés...

La MSA du Vaucluse s'est associée avec le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (FARRE) pour améliorer la prévention des risques rencontrés pendant la cueillette des cerises.

Le FARRE rassemble des exploitants agricoles et des professionnels du secteur qui se préoccupent aussi bien de la protection de l'environnement que des conditions de travail. Dans le cadre d'un accord national, le service prévention de la MSA a développé avec l'association **deux outils d'information et de sensibilisation**.

Le premier s'adresse aux chefs d'équipe et responsables d'entreprise. Il se présente sous forme d'un guide d'accueil personnalisable par l'exploitant. On y trouve donc des informations sur le fonctionnement de l'exploitation, les différentes tâches à effectuer... et des conseils pour la prévention des risques. Ce guide s'appuie sur un reportage photographique mené au cours de la saison 2007.

Le second document se présente sous forme d'une plaquette, à destination des saisonniers eux-mêmes. En quelques dessins, l'essentiel des messages de prévention réussit à passer, et franchit l'éventuelle barrière de la langue.

➔ **MSA Alpes Vaucluse, Service Prévention, 04 90 13 67 89**

De la formation bi-qualifiante au parcours sur mesure

Sur son site de Pontarlier (25), le Centre Régional d'Education Populaire et de Sport (CREPS) de Franche-Comté propose depuis plus de 10 ans des formations simultanées à un ou plusieurs diplômes. Il prépare ainsi ses stagiaires à exercer plusieurs métiers sur l'année, en liaison avec les sports de pleine nature.

Les formations dispensées à Pontarlier visent à préparer simultanément plusieurs diplômes d'éducateur ou d'animateur dans les sports de pleine nature.

Soutenues financièrement par la Région Franche-Comté, elles ont déjà bénéficié à un grand nombre de stagiaires. Or elles sont aujourd'hui en cours de refonte, pour devenir des "parcours qualifiants polyvalents" ...

Ce changement de nom correspond à une nouvelle optique. Il ne s'agit plus de proposer un ou plusieurs "bouquets" de formation prêts à l'emploi mais de laisser aux stagiaires le soin de composer eux-mêmes leur parcours de formation, entre les cinq sites de formation du CREPS.

Un important travail d'harmonisation des calendriers de formation est donc prévu, pour offrir une

réponse plus souple et plus adaptée au besoin de polyvalence et de pluriactivité dans les métiers du sport.

Le CREPS continue par ailleurs de proposer deux formations bi-qualifiantes, combinant un métier sportif au choix et un BTS dans le secteur commercial ou agricole.

➔ www.creps-franche-comte.com

L'insertion au rythme des saisons

Sur la presqu'île de Rhuys, dans le Morbihan, l'association intermédiaire Rhuys Emploi accompagne des personnes en difficultés et les emploie pour les mettre à disposition de particuliers ou d'entreprises. Etant donné la saisonnalité des emplois sur ce territoire, l'association explore diverses complémentarités d'activités.

L'association compte depuis longtemps parmi ses utilisateurs un village de vacances dont la saison touristique s'étale sur 8 mois, de mars à novembre.

En 2006, elle a proposé aux saisonniers en poste de les accompagner dans la recherche d'un emploi

complémentaire. En tout, 16 personnes ont été suivies.

Si un quart d'entre elles se sont tournées vers une formation, d'autres ont poursuivi avec une saison dans l'ostréiculture ou des travaux d'entretien pour des thermes fermant leurs portes en intersaison.

Le projet, qui s'est interrompu en 2007, reprend cette année. Mais il reste une question de taille à régler : celle de la pérennisation dans le temps des parcours ainsi construits.

➔ **Rhuys Emploi,**
02 97 41 40 41

Bilan positif pour l'Espace Saisonnier du Pays du Mont Blanc

En Haute-Savoie, la Maison de l'Emploi de Bonneville co-pilote, avec les stations de Megève et Chamonix, l'Espace Saisonnier du Pays du Mont Blanc (74). Lancé en décembre 2006, sa première saison avait été courte. C'est donc durant cet hiver qu'il a pris son véritable essor...

Ouvertes à l'année, les antennes de Megève et Chamonix accueillent chacune les saisonniers un jour et demi par semaine.

La chargée de mission en poste dans les deux stations a informé plus de 360 personnes* entre octobre 2007 et avril 2008, dont 145 pendant la seule avant-saison (en octobre et novembre).

Surtout, parmi les personnes reçues ou informées par téléphone et par courriel, 3 sur 4 n'étaient pas originaires

de la station, et 2 sur 3 venaient y travailler pour la première fois.

Les primo-arrivants qui consultent l'Espace Saisonnier ne sont pas pour autant des novices, puisque 60% des personnes reçues avaient effectué au moins 3 saisons auparavant.

Parmi les demandes exprimées, c'est sans surprise la recherche d'un emploi ou d'un logement qui vient en tête, juste devant le droit du travail. Une thématique souvent citée par les

saisonniers, qui n'ont pas pu recourir cet hiver aux services des "facilitateurs saisonniers" (les binômes salarié-employeur n'ayant pu être maintenus).

Des réflexions sont déjà en cours pour préparer l'hiver prochain !

➔ **Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Bonneville, 04 50 97 28 31**

*soit environ 5% des 5 800 saisonniers recensés sur le Pays du Mont Blanc, d'après les données de l'URSSAF

Agenda

Juin

➤ mercredi 18 et jeudi 19 à Lyon (69) : **Salon des entrepreneurs**

➤ mercredi 18 et jeudi 19 à Paris (75) : **Assises Nationales du Tourisme**

➤ du mercredi 18 au vendredi 20 à Clermont-Ferrand (63) : **2ème Université Européenne de l'accueil de nouvelles populations**

➤ lundi 23 à Aubagne (13) : **Flexisécurité et sécurisation des parcours**

➤ jeudi 26 et vendredi 27 à Paris (75) : **Assises de la santé au travail**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.pluriactivite.org !

Zoom sur :

Un guide de la vie en saison

Le Pays "Terres Romanes en Pays Catalan", dans les Pyrénées Orientales, vient de mettre en ligne un "Guide des saisonniers" aussi précis que ludique.

La réalisation de cet outil résulte d'un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire, qui a duré plus d'un an. Il a bénéficié du soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Europe.

Sans entrer dans trop de détails, ce site apporte des **informations pratiques** (horaires de bus, agences immobilières...) et des conseils sur tous les aspects de la vie professionnelle et quotidienne.

En fonction de la situation décrite, les saisonniers ont ainsi accès à de nombreux contacts.

➔ www.saisonniers.terresromanes.fr

Un guide des métiers saisonniers

La Maison de l'Emploi de la Petite Camargue Héraultaise (34) propose quant à elle de télécharger sur son site un "Guide des activités et des métiers saisonniers".

Une **vingtaine de métiers** sont passés en revue, aussi bien dans le secteur agricole que dans le tourisme. Chaque fiche-métier décrit les principales attentes de l'employeur, la période de travail, les possibilités de formation et d'évolution par la suite, ainsi que les conditions de travail présentées sous différents angles : degré d'autonomie, horaires, sécurité, importance du travail en équipe ou du sens commercial...

Une carte des saisons, des contacts utiles et quelques rappels de droit viennent compléter ces informations.

➔ www.mde.camargue34.fr

Vos questions

??? Il paraît que mon contrat saisonnier peut contenir une clause de renouvellement pour les années suivantes... Comment ça marche ?

Une **clause de reconduction** peut effectivement figurer dans votre contrat ou être prévue dans l'un des accords collectifs dont vous dépendez (accord d'entreprise, de branche ou convention collective). Cette clause engage votre employeur à reconduire votre contrat l'année suivante et non à renouveler votre contrat actuel (c'est-à-dire le prolonger au-delà de sa date de fin).

Il s'agit bien de conclure chaque année un nouveau CDD saisonnier. Pourtant, **en cas de refus de votre employeur de conclure un nouveau contrat**, l'ensemble des contrats conclus jusqu'alors est considéré comme un ensemble à durée indéterminée. Cela signifie que votre employeur doit pouvoir justifier d'un motif réel et sérieux (comme pour un licenciement), et vous verser l'indemnité prévue par l'accord collectif dont vous dépendez.

Toujours dans le cas d'une clause de reconduction, votre employeur peut vous proposer un **CDD pour vous permettre de suivre pendant l'intersaison une formation** prévue au plan de formation de l'entreprise. La durée de ce CDD doit être égale à celle de la formation, et votre rémunération au moins égale à celle que vous devez percevoir lors de la saison suivante. Vous pouvez refuser de participer à cette action de formation, mais votre employeur devra tout de même reconduire votre CDD la saison suivante.

➔ **Code du Travail, articles L.1244 sur le CDD saisonnier et L. 6321 sur le CDD de formation**

Les Pluriactualités ! - Lettre d'informations mensuelle éditée par l'association PERIPL-SEA 74 97 A avenue de Genève, 74 000 ANNECY, 04 50 67 57 05, messages@peripl.org

Directeur de publication : Jean-Marc Cross - Rédaction : Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimeur : Copy 74 - 5 boulevard Bellevue, 74 056 Annecy Cedex
ISSN n°1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 500 exemplaires sur papier recyclé
Première publication : janvier 2002 - Dépôt légal à parution - Marque déposée

Avec le soutien de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DIACT